

Notre dossier:

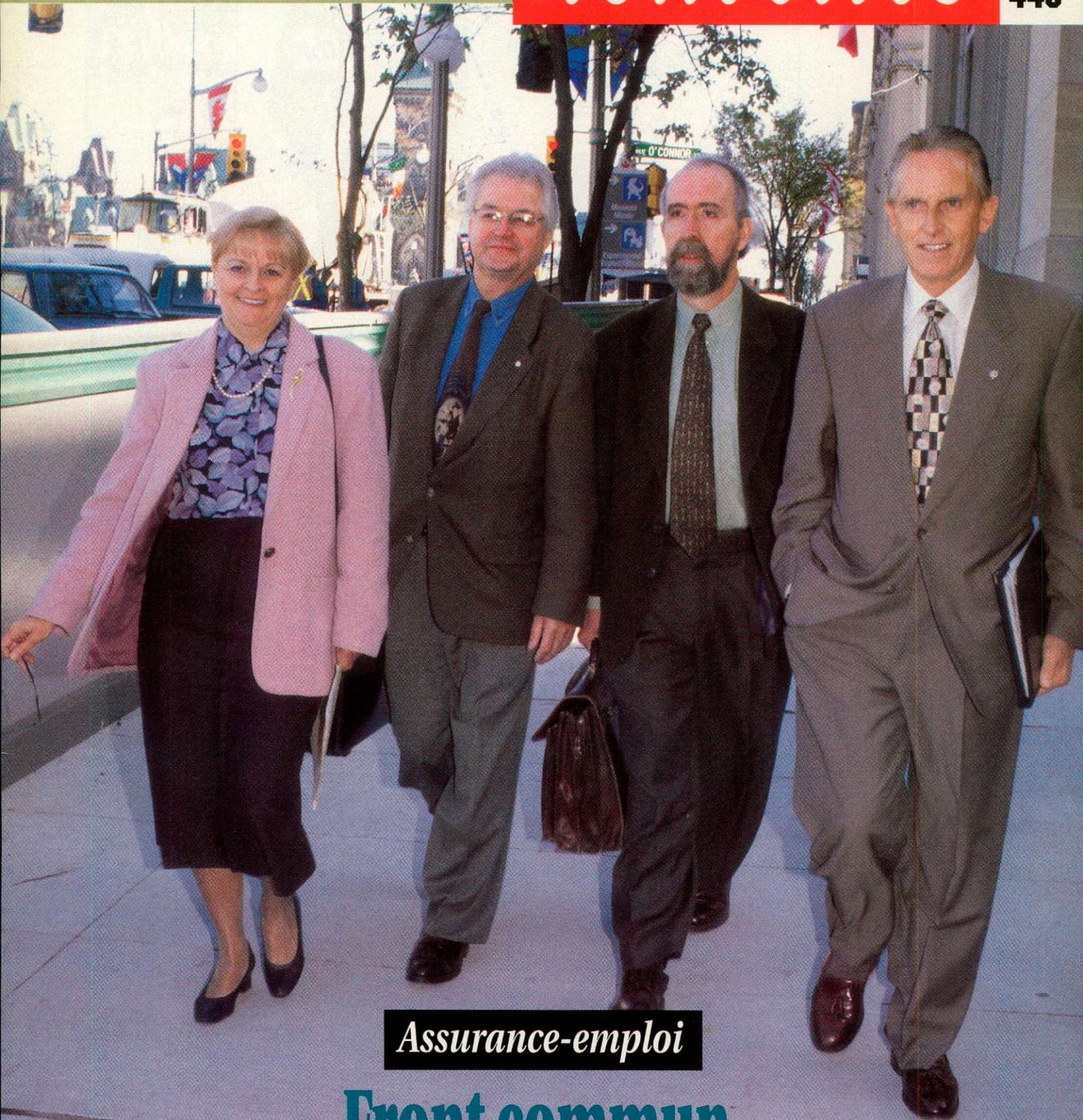
**La manière CSN et la solidarité
viennent à bout de Desjardins**
pages 6 et 7

nouvelles



9 OCTOBRE
1998

NUMÉRO
446



Assurance-emploi

**Front commun
contre le vol de la caisse**



nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514-598-2131).

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Lucie Laurin
(laurinl@total.net)

Conception graphique

Jean Gladu/Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Lucie Laurin
Sophie Marcoux

Numérisation photo

Jean-Pierre Paré

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographie

Alain Chagnon
Michel Giroux
Jeannot Lévesque

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.
Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC. H2K 4M5

Ainsi donc, Jean Rochon a rencontré son chemin de Damas sur le chemin de Québec, où il est allé se rédimier auprès des militants de son parti. En leur

Damas, PQ

promettant notamment d'être désormais davantage à l'écoute du monde. À la veille des élections; comme ça, quelle coïncidence malheureuse, les langues sales vont dire qu'il cherche à «acheter des votes»...

Ça fait des années que le monde du réseau de la santé, puis les malades, puis les proches des malades, lui lancent des cris d'alarme, lui hurlent qu'il n'a pas besoin de dévaster la forêt pour se rendre à son «Auberge de la réforme», il n'écoutait pas.

Mais désormais il écouterait, dit-il. Bien. Maintenant, reste à savoir s'il comprendra. Parce que s'il met autant de temps à comprendre qu'il en a mis à se décider d'écouter, on n'est pas sortis de l'auberge. Peut-on espérer un petit traitement choc qui lui secouerait les méninges un peu? Sans lui souhaiter de malheur grave, peut-être une toute petite appendicite, par exemple, qui le forcerait à subir dix, douze, quinze, quarante-huit heures d'attente à l'urgence, AVEC le monde?

Jean-Pierre Paré

Octobre 75: le gouvernement Trudeau passe son infâme loi C-73 sur le «contrôle des prix et des salaires». Il avait été élu l'année précédente en ridiculisant les conservateurs qui prônaient la même chose.

Il y a 23 ans

Le 8 septembre suivant, il libérait les prix et les profits des compagnies de ces contrôles; il faisait ainsi la démonstration que cette loi ne visait pas à juguler l'inflation comme il le prétendait, mais plutôt à juguler les appétits des syndiqué-es et à permettre aux riches de s'enrichir

d'avantage. Ce qui bien sûr arriva; y a qu'à constater l'écart sans cesse grandissant depuis lors entre les riches et les pauvres. Partout, dans tous les secteurs d'activité, des augmentations de salaires dûment négociées étaient charcutées par la commission chargée d'appliquer cette loi C-73, la Commission Pépin. Le 14 octobre 1976, plus d'un million de travailleurs, dans 150 villes canadiennes, dont 100 000 à Montréal, participaient à une grève générale de protestation.

Jean-Pierre Paré

Le Front commun des partis d'opposition pour une commission autonome de l'assurance-emploi a été mis sur pied par le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. À ses côtés, de gauche à droite, lors de leur conférence de presse, se trouvent Alexa McDonough du NPD, Preston Manning, du Parti réformiste, et Elsie Wayne, du Parti conservateur.



Gérald Larose:
«Ce sont ceux qui sont privés de chèques d'assurance-chômage qui vont payer la baisse d'impôt.»

Front commun contre le détournement de l'assurance-emploi

Le vol qualifié de Paul Martin crée des alliances inusitées

Maroussia Kishka

Paul Martin, ministre fédéral des Finances, voulait un débat avant d'aller de l'avant avec son grand coup de financer une baisse générale des impôts à même l'argent de la caisse des chômeurs. Mais c'est plutôt un raz-de-marée d'opposition qui l'attend. Il a réussi le tour de force d'unir, dans un front commun, réformistes, bloquistes, conservateurs et néodémocrates, et les quatre grandes centrales syndicales du pays, CTC, CSN, FTQ et CEQ. «Le seul Carcajou qui peut venir à bout de ce détournement de fonds, c'est le Carcajou des forces démocratiques», a lancé Gérald Larose lors d'une conférence de presse des quatre organisations syndicales à Ottawa, le 6 octobre.

Juste avant eux, les quatre chefs des partis d'opposition avaient réclamé, tout comme les centrales syndicales, que la Commission d'assurance-emploi devienne un organisme indépendant géré par les employeurs et les travailleurs et dont les fonds ne serviraient qu'aux chômeurs. «Il faut mettre les surplus hors des mains de Paul Martin», a déclaré Preston Manning, le chef du Parti réformiste, qui n'a pourtant pas l'habitude d'utiliser un langage proche des milieux syndicaux et sociaux-démocrates.

Selon les données récentes de Statistique Canada, seulement 36 pour cent des cotisants sans emploi ont droit à

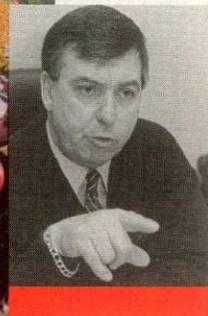
des prestations de chômage, alors que la caisse de l'assurance-emploi engrange des surplus qui atteindront 20 milliards de dollars à la fin de l'année.

Ce matin-là, sur la colline parlementaire, l'absence d'un joueur dans cette coalition inusitée fut cependant remarquée. Le Conseil du patronat et l'Association des manufacturiers du Québec avaient l'intention d'y joindre leur voix. Mais un pavé lancé par Thomas D'Aquino, du Conseil canadien des chefs d'entreprise, le pendant canadien du Conseil du patronat, les a fait reculer à la toute dernière minute. «Le patronat souffre d'un déficit de courage», a indiqué Gérald Larose, avec

une pointe d'ironie. Quelques heures plus tôt, Thomas D'Aquino avait donné son appui à Paul Martin. Malgré ce grabuge dans le camp du patronat, les partis d'opposition s'attendent à recevoir l'appui

de premiers ministres provinciaux. Car la réforme du gouvernement Chrétien a fait balancer dans leur cour ces chômeurs privés de prestations, gonflant ainsi indûment leur facture d'aide sociale.





Adulte recherché pour gouverner

Comme l'affirmait Roger Valois aux manifestants, cette façon de gouverner ne peut plus avoir de caution: «On a eu la réforme du petit gars de Baie-Comeau, puis celle du petit gars de Shawinigan. Y a-t-il un adulte consentant dans la place pour gouverner ce pays comme du monde?»

Dans l'Est du Québec

Un trou immense dans l'économie régionale

Luc Latraverse

Quelque 200 syndiqué-es, qui participaient au 18^e Congrès du conseil central du Bas-Saint-Laurent, ont manifesté devant le bureau d'Emploi et Ressources humaines Canada pour protester contre le vol qualifié des surplus de la caisse d'assurance-emploi par le gouvernement Chrétien. Dans l'Est du Québec, les effets de la réforme de l'assurance-chômage ont un impact encore plus immédiat et violent qu'ailleurs, étant donné les forts taux de chômage, la diminution nette de l'emploi, le caractère saisonnier de plusieurs activités économiques et la mise en veilleuse d'une partie importante de l'industrie de la pêche.

Déficit de l'emploi versus surplus de la caisse

Dans le Bas-Saint-Laurent, la régression de l'emploi (1,1 pour cent en moins, en 1997), s'est combinée à la précarisation, avec une diminution de 3 pour cent des postes à temps plein durant l'année. La situation de l'emploi place la région à l'avant-dernier rang de toutes les régions du Québec, derrière la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Les travailleuses et les travailleurs paient des cotisations à l'assurance-emploi dès la première heure travaillée. Or, un très grand nombre d'entre eux ne peuvent escompter retirer le moindre bénéfice du régime s'ils se retrouvent sans emploi. C'est notamment le

«L'apport du régime d'assurance-chômage à l'économie régionale était équivalent à celui du tourisme.»

cas des personnes dont les emplois sont précaires ou saisonniers. Francis Jossart, chargé de cours à l'Université du Québec à Rimouski, ne peut pas, comme une majorité de ses collègues qui n'ont qu'une seule charge de cours par session, travailler les 420 heures requises pour avoir droit aux prestations. Sous l'ancien régime d'assurance-chômage, il travaillait un nombre suffisant de semaines pour avoir droit aux prestations. C'est le cas pour nombre d'autres personnes qui reviennent sur le marché du travail après deux ans d'absence et qui doivent, elles, travailler 910 heures pour avoir

droit aux prestations. Sans oublier les femmes, qui ne peuvent travailler les 700 heures requises pour être admissibles aux prestations de maternité.

Comme le soulignait Raymond Blais, président du Conseil central Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine: «Les réformes suc-

cessives du régime d'assurance-chômage ont privé notre région de 75 millions de dollars, le total des sommes versées par la caisse d'assurance-emploi ayant chuté de 215 millions par année à 140 millions, de 1993 à 1997. Pour juger de l'importance de cet apport à l'économie régionale, disons qu'il était équivalent à celui du tourisme, qui génère des revenus annuels de l'ordre de 200 millions de dollars.»

Un fardeau additionnel pour le Québec

Dans ce contexte, le Québec, qui a perdu 2,2 milliards de dollars entre 1993 et 1997 en

prestations d'assurance-chômage, se voit obligé de multiplier les programmes ponctuels d'emploi pour permettre à un plus grand nombre de cumuler les heures travaillées nécessaires pour obtenir des prestations. Plusieurs travailleuses et travailleurs se rabattent sur des «jobines» pour assurer leur admissibilité. D'autres optent pour le travail au noir, qui prive tous les niveaux de gouvernement des revenus permettant de financer leurs programmes de dépenses. Sans compter qu'une proportion importante de sans-emploi, qui touchaient des prestations en vertu de l'ancien régime (90 pour cent des chômeurs en 1990 contre 42 pour cent maintenant), se voient confinés à l'assistance sociale financée par les provinces. Que le gouvernement Chrétien applique une telle réforme pour amortir son déficit et sa dette, et qu'il ose en plus envisager d'investir les surplus dans la santé et la réduction des impôts pour se faire du capital politique sur le dos des personnes les plus démunies, cela mérite une riposte sévère.

Entente au Days Inn

19 mois pour vaincre la mauvaise foi de l'employeur!

«Après 19 mois de conflit, nous sommes très heureux de ce dénouement et de la convention, qui comprend de nets avantages. Il y en a qu'on n'espérait même plus obtenir après tout ce temps», a déclaré, souriant, le président du syndicat de l'hôtel Days Inn de la rue Guy à Montréal, Maan Abichacra.

En grève depuis le 9 mars 1997, les 50 employé-es du Days Inn auront eu raison de la mauvaise foi d'un employeur qui, régulièrement, faisait appel aux forces policières et à des scabs. Et c'est à 84 pour cent qu'ils ont voté en faveur d'une nouvelle convention collective, le 30 septembre. D'une durée de 43 mois, le contrat de travail, qui vient à échéance le 30 juin 2002, prévoit des augmentations de salaire totalisant 9 pour cent, des congés de maladie et diverses primes pour les bagagistes. Le salaire des préposés aux chambres grimpera ainsi de 11,93 \$ à 13,05 \$

l'heure. La contribution de l'employeur au régime d'assurance a été majorée de près de 30 pour cent. En cours de convention, sa participation à *Bâtirente* passera de 2 à 3 pour cent du taux horaire régulier pour chacun des employé-es.

Les travailleurs ont aussi obtenu que l'employeur, qui désire confier à la sous-traitance les bars et la restauration, s'engage à ce que le sous-traitant reconnaisse le syndicat et embauche les salarié-es syndiqué-es.

Au moment d'écrire ces lignes, le protocole de retour au travail restait à régler.

Michel Crête



Port de Montréal

Plus de monde au travail

Le Port de Montréal et le syndicat des 130 cols bleus des élévateurs à grain et du service ferroviaire viennent de signer une convention collective avantageuse, porteuse d'espoir pour l'avenir. En vigueur du premier janvier 1998 au 31 décembre 2004, le nouveau contrat de sept ans accorde des hausses de salaire totalisant 18 pour cent; dorénavant, les salaires varieront de 18,93 \$ à 24,69 \$ l'heure. Autre gain: avec 47 nouveaux travailleurs, ce sont 90 travailleurs au total, plutôt que 43, qui jouiront de la sécurité d'emploi. En l'an 2001, le nombre d'employés réguliers assurés de travailler 52 semaines passera de 35 à 65. Et 25 salariés, plutôt que 8, se voient garantir 35 semaines de travail. L'entente prévoit également le maintien des effectifs jusqu'en l'an 2001.

L'employeur trouve aussi son compte dans cette entente: il a été convenu de revoir la façon de travailler dans le but d'atteindre une plus grande flexibilité de la main-d'œuvre et une plus grande productivité. Syndiqués et cadres entre-

prendront donc, à compter du 19 octobre, des sessions de formation sur la réorganisation du travail. À l'origine de l'accord se trouvait la volonté des parties de s'attaquer à l'organisation du travail, ce qui les a amenées à opter pour la formule dite

«gagnant-gagnant». Cette entente «augure bien pour la réorganisation du travail», de dire d'une même voix le pdg du port, M. Dominic J. Taddeo, et le président du syndicat, Marco Di Francesco.

Michel Crête

Les cols bleus du Port de Montréal ont signé une convention collective qui assure leurs emplois.

Le comité exécutif du syndicat:

Stevens Bélanger,
délégué section 42;

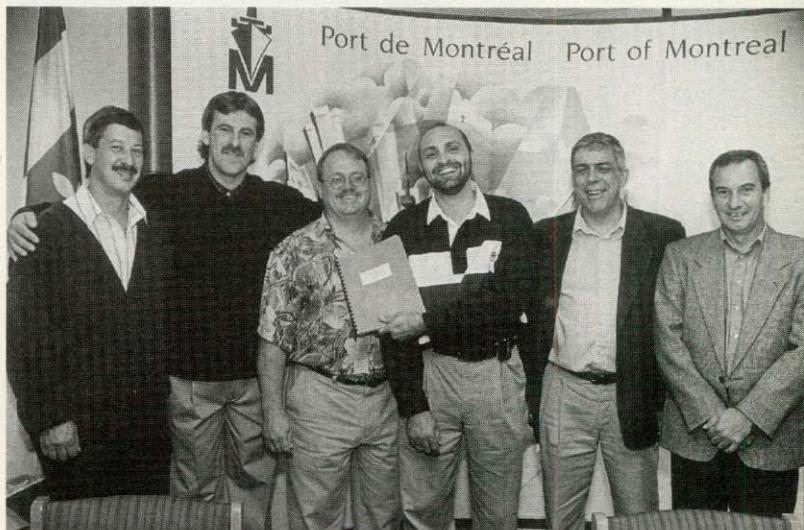
Gilles Martin,
délégué section grain;

Jean-Louis Gaucher,
secrétaire;

Marco Di Francesco,
président;

Jean-Marie Gauthier,
conseiller syndical;

Jacques Goulet,
trésorier.



La manière CSN et la solidarité viennent à bout de Desjardins

Luc Latraverse



La solidarité intersyndicale s'est manifestée tout au long du conflit. À l'avant-plan, de gauche à droite: Michelle Choquette, présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nord-Est du Québec, Jean-Marc Crevier, président du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida, Jean-Paul Lapointe, conseiller syndical de la Fédération du commerce de la CSN, et Margot Côté, présidente du Syndicat des salarié(es) des caisses populaires du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Défoncer le «pattern», le modèle établi, c'est toujours une grande victoire syndicale qui pave la voie à l'implantation d'une nouvelle base de règlement des conventions collectives. Encore plus quand il s'agit d'un employeur comme le Mouvement Desjardins. C'est ce qui vient de se produire au Saguenay—Lac-Saint-Jean, où les 803 membres du syndicat régional des salarié-es de 46 caisses populaires comptant 60 points de service ont ratifié une convention de cinq ans, qui procurera 14 pour cent d'augmentation à tout le monde et de meilleures perspectives d'emploi, dans la tourmente d'une réingénierie qui fait planer le couperet sur 300 postes dans cette région et sur quelque 2000 à travers le Québec.

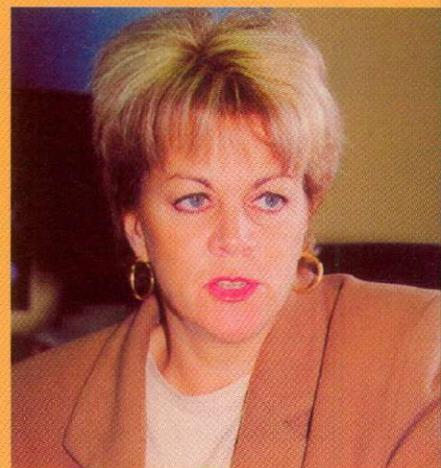
Cette percée ne pouvait pratiquement se produire qu'au Saguenay—Lac-Saint-Jean où la syndicalisation des caisses, entamée au milieu des années 50, avait reçu le coup de pouce nécessaire des conseils d'administration des caisses de la région, alors largement composés de syndiqués qui venaient de mener de dures luttes. Ce n'est plus le cas, aujourd'hui, les C.A. n'ayant plus grand mot à dire dans les négociations, qui sont menées par la confédération et les fédérations Desjardins. Mais c'est encore grâce à la solidarité des syndiqué-es, de la CSN et des autres organisations syndicales de la région, réunies dans l'Intersyndicale, que Desjardins et ses cadres, largement masculins, ont dû plier devant les revendications de ce syndicat de femmes.

Une nouvelle stratégie

Comme nous l'explique Margot Côté, présidente du syndicat, la stratégie, cette fois-ci, fut à l'opposé de celle de la grève de 1982. «Nous avons invité la clientèle à entrer dans les caisses et à exiger des cadres qui nous remplaçaient les services que nous lui donnons. Nous avons demandé à la clientèle de s'abstenir de faire ses transac-

tions à l'aide des nouvelles technologies, guichets automatiques, internet, interact, etc. et de demander des services personnalisés. Par le biais des structures syndicales, le mot s'est passé et la réaction de la population a été exceptionnelle. Les gens acceptaient même d'attendre dans les files pour réclamer du service, plutôt que d'utiliser les guichets. En venant à la caisse, ils nous encourageaient.»

Les cadres étaient vraiment débordés. La première journée de débrayage, ils ont tout fer-



Margot Côté

mé. Puis un certain nombre de caisses ont ouvert leurs portes pendant une à deux heures par jour. Les cadres refusaient de prendre des dépôts ou de faire les retraits ou les paiements de factures. Ils renvoyaient les



Le Syndicat des salariés(es) des
Caisses populaires du Saguenay -
Lac-Saint-Jean (CSN)

REMERCIÉ:

- les membres clients de toutes les Caisses populaires de la région;
- les différentes organisations syndicales et leurs syndicats: CSN, FTQ, Métalos, FSSA, SINEQ, CEQ, SFPQ et AFP et
- toute la population en général, des appuis qui nous ont été manifestés tout au cours du conflit.

Nous sommes de retour au travail et heureuses de vous servir plus gentiment qu'un guichet automatique ne sait le faire.

Nous vous invitons à continuer d'exiger les services au comptoir, c'est le moyen de nous différencier des autres institutions financières et, de cette façon, protéger les emplois dans notre région.

Margot Côté, présidente

gens aux guichets et ne leur proposaient comme service que de leur donner des cartes de guichet s'ils n'en avaient pas. «Le public a démontré qu'il tenait à nos services. Lors de notre retour au travail, nous avons publié une page de remerciements à la population, au nom des 803 membres du syndicat et de l'Intersyndicale, pour l'appui qu'elle nous a témoigné.»

Une victoire sur quatre enjeux importants

Le syndicat visait à signer une nouvelle convention collective au plus tôt, en se battant principalement sur les salaires et les questions relatives à la protection de l'emploi comme la formation, les nouvelles exigences des postes et le sort des occasionnels. «Lorsque nous sommes sorties en grève, le 9 septembre, c'était pour deux choses, essentiellement: les salaires et le paiement de la libération de la présidente du syndicat par l'employeur, raconte Margot Côté. Notre objectif était de régler la convention au plus

vite pour pouvoir consacrer toutes nos énergies, d'ici 2002, à protéger nos emplois menacés par le plan de réingénierie de Desjardins. Nous avons gagné sur les salaires. En abandonnant le paiement de la libération, nous avons obtenu d'autres gains importants.»

L'ouverture du coffre-fort

L'employeur demandait au départ un gel des échelons pour tous les employé-es, à l'exception des personnes conseillères. Puis il a offert une augmentation de un pour cent en forfaitaire pour les salariées qui sont au maximum de leur groupe. Le syndicat réclamait de son côté cinq pour cent d'augmentation par année et le retour au système des échelons, perdu en 1982 avec l'abolition des augmentations payées en forfaitaire. Le règlement s'est conclu avec l'abolition des forfaitaires et une hausse de trois pour cent par année, la cinquième année étant garantie à deux pour cent plus l'indexation. «Nous avons défoncé les maximums qui sont établis à travers le Mouvement Desjardins, aboli le paiement en montants forfaitaires et assuré toutes les membres du syndicat de toucher une augmentation de 14 pour cent sur cinq ans, alors que la dernière offre de 12 pour cent de l'employeur ne visait que 75 pour cent des membres la première année, et à peine la moitié en fin de convention.»

Des mesures pour sauver des emplois

Le règlement comporte également des gains syndicaux qui devraient contribuer à sauver

plusieurs postes. Au chapitre de la formation, il prévoit un programme de formation continue avec contribution de l'employeur, qui assume les frais d'inscription et de matériel, en plus de compenser monétairement la moitié du temps de formation. Face à l'imposition de nouvelles exigences de base par l'employeur, le syndicat a négocié des mesures facilitantes pour aider les gens en place à obtenir la formation nécessaire pour les différents postes. Ainsi, les tests, qui servaient à éliminer les personnes parce qu'elles ne répondaient pas à ces exigences, serviront désormais à identifier les besoins à combler pour les satisfaire. Plus de 75 pour cent des mem-

bres du syndicat participent au programme de formation continue mis sur pied en 1997.

Le syndicat a aussi obtenu la possibilité de mettre en banque deux heures par semaine pour prendre un congé durant lequel les salariées seront remplacées, le remplacement obligatoire des vacances et des congés dès le premier jour et le remplacement des absences temporaires après 6 jours au lieu de 15. Un réservoir régional de main-d'œuvre a été créé pour maintenir un bassin dans lequel les personnes qui seront mises à pied dans le cadre de la réingénierie seront prises en considération pour l'embauche de personnel avant les candidatures de l'extérieur.

Des perspectives pour l'avenir

Comme le souligne le trésorier de la Fédération du commerce, Jean Lortie, responsable du secteur des caisses, une dizaine de nouvelles caisses se sont syndiquées depuis le printemps 1998: «Le règlement au Saguenay a incité deux nouveaux groupes à joindre les rangs de la CSN: les 40 salariées de la caisse de Saint-Jovite et les 90 de celle d'Arthabaska.»

En plus de ces 10 nouveaux syndicats, 85 autres seront en négociation, au cours des prochains mois. En Gaspésie et dans Lanaudière, ce seront des négociations regroupées. Sylvie Jeansonne, présidente du secteur des caisses à la Fédération du commerce et présidente du syndicat de Lanaudière, estime que la victoire remportée au Saguenay—Lac-Saint-Jean ouvre la porte aux syndicats qui s'en vont en négociation. «Le Mouvement Desjardins et les autres fédérations, où les conditions de traitement et de travail accusent un retard important sur ce qui prévaut au Saguenay, doivent réviser leurs mandats de négociation, car nous allons nous présenter aux tables avec les mêmes demandes de base que le syndicat du Saguenay.»



Sylvie Jeansonne

André Bérard est prié de s'expliquer

Michel Crête

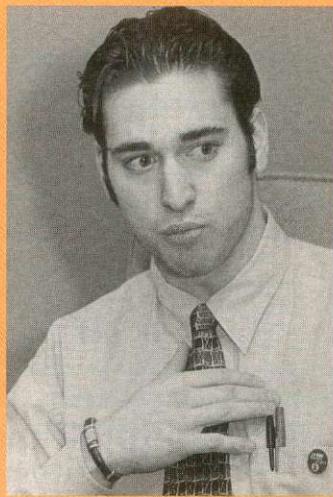
Ce n'est pas parce qu'elle a encaissé des profits de 342 millions de dollars en 1997 que la Banque Nationale est plus encline à respecter le droit de ses employé-es à se syndiquer et à partager la richesse. S'appuyant sur son passé, la Banque Nationale s'ingénie toujours à empêcher ses salarié-es de se syndiquer. Son histoire est d'ailleurs marquée au coin d'un antisyndicalisme féroce. C'est maintenant au tour des 150 employé-es de la division télécommercialisation des cartes de crédit Mastercard de la Banque Nationale, à Montréal, de s'y frotter.

Désireux d'améliorer leurs conditions et de se donner des garanties d'emploi, ces salarié-es de Mastercard se sont tournés vers la CSN, le 10 juin. Le 30 septembre, accompagnés par le vice-président de la CSN, Roger Valois, des salarié-es ont témoigné, en conférence de presse, de l'ostracisme de la Banque Nationale depuis le dépôt de la requête en accréditation syndicale au Conseil canadien des relations de travail.



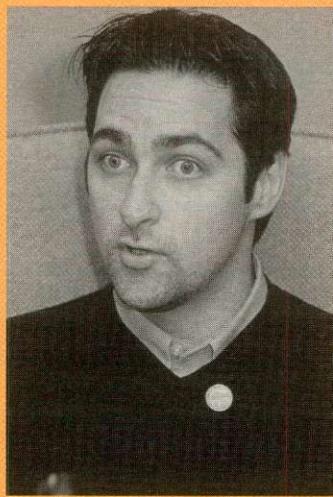
«**L**a direction a doublé le nombre de superviseurs. Ils sont maintenant six pour assurer la surveillance. Nous sommes assignés à notre cubicule. Même lorsqu'il y a une panne informatique, nous sommes obligés de rester sur place. Nous n'avons plus le droit de nous parler.

«Nous autres, les plus vieux, nous travaillons le soir, alors que nous préférons travailler le jour. Les étudiants voudraient travailler le soir pour pouvoir poursuivre leurs études de jour, mais on les fait travailler le jour.»
Nicole Boisvert



«**A**vant le dépôt de la requête, je travaillais environ 20 à 27 heures par semaine. Depuis deux semaines, je fais seulement 6 à 7 heures. On me demande de la disponibilité trois soirs par semaine et un samedi sur trois, mais on ne respecte pas mon contrat qui devait m'assurer un minimum de 20 heures de travail par semaine.»

Jean-Philippe Degrasse



«**J'**ai fait des démarches pour obtenir un autre poste. J'ai rencontré un cadre en entrevue. Il a fait allusion au syndicat. Je n'ai pas eu de nouvelle.»

Danny Lavoie



«**N**ous avons rencontré les ressources humaines plusieurs fois. Nous voulions être traités comme des êtres humains. Nous voulions faire valoir nos préoccupations et régler nos problèmes. Nous avons des droits, nous aussi. Puis, la veille de Noël, à la suite d'une panne informatique, on a refusé de nous verser trois semaines de paye. C'est moi qui ai fait entrer le syndicat.»

Thérèse Deschambault,
congédiée pour
activités syndicales

Une priorité

En conférence de presse, le vice-président Roger Valois a annoncé que la lutte pour faire respecter le droit de se syndiquer des employé-es de la Banque Nationale est une priorité pour la CSN. Il a aussi sollicité une rencontre avec le président de la Banque Nationale, M. André Bérard, afin de lui expliquer les pressions injustifiées qui sont exercées sur les militants syndicaux. «Invité du gouvernement au Sommet sur l'économie et l'emploi, M. André Bérard a la responsabilité de voir non seulement au maintien et à la création d'emplois, mais aussi à ce que ce soient des emplois de qualité et durables. Cela passe, entre autres, par le droit de se syndiquer», a conclu Roger Valois.



Les travailleuses et les travailleurs de la RIO comptent parmi les plus bas salariés de tout le secteur public.



Négociation des secteurs public et parapublic

Des revenus décents, c'est normal!

Louis-Serge Houle

Des salaires décents, c'est légitime et c'est normal, même lorsqu'on travaille dans une école ou un hôpital. Voilà le sens de la démarche de négociation qui anime la CSN et les quatre fédérations des secteurs public et parapublic de la centrale. Voici quelques-unes des revendications à incidence salariale déposées par la CSN et le Front commun au Conseil du trésor le 22 juin.

Dans les secteurs public et parapublic, le temps est venu de s'attaquer à la dégradation du pouvoir d'achat des 400 000 travailleuses et travailleurs qui y œuvrent. Depuis 1991, cette perte du pouvoir d'achat s'est établie à 2,8 pour cent. Au cours des sept dernières années, tous les gouvernements qui se sont succédé à Québec s'en sont pris aux salarié-es du secteur public pour, nous disait-on, «régler la crise des finances publiques». Coupes et récupérations sala-

riaux, congés sans solde obligatoires, pertes d'emploi, sous-traitance, etc., sont autant de politiques restrictives qui se sont abattues sur celles et ceux qui ont la responsabilité de dispenser les services au public, comme si leur travail n'avait aucune importance.

Pour les trois prochaines années, la CSN revendique des hausses salariales de 11,5 pour cent, soit 3,5 pour cent la première année, à compter du 30 juin 1998, et 4 pour cent pour

chacune des deux prochaines années. Il s'agit d'une demande qui, s'appuyant sur la conjoncture économique et des indicateurs crédibles, vise à maintenir et améliorer le pouvoir d'achat des salarié-es de l'État. Déjà, le premier ministre Bouchard a reconnu devant les médias «qu'un redressement salarial est légitime» pour les salarié-es de l'État. Nul doute qu'on lui rappellera sa position au cours des prochaines semaines.

Revoir le salaire minimum à la RIO et dans les cégeps

En plus de ces revendications salariales, qui prévoient également la bonification des primes suivant les mêmes proportions, la CSN s'attaque au rehaussement du salaire minimum de certains titres d'emploi actuellement rémunérés en deçà du salaire minimum en vigueur dans le secteur public. Étonnant? Pas pour les quelques centaines de travailleuses et de travailleurs de la Régie des installations olympiques et les moniteurs de camp de jour dans les cégeps, qui reçoivent un salaire se situant sous le salaire le moins élevé versé dans la santé, l'éducation et la fonction publique.

Alors qu'à la RIO, le salaire horaire se situe, pour plusieurs, à 8,67 \$, celui des moniteurs de camp de jour, au bas de l'échelle, est de 7,75 \$. L'objectif est de le relever à 12,70 \$ l'heure.

Bonifier les vacances

En raison des compressions budgétaires, des rationalisations opérées à tous les niveaux, on a constaté partout une augmentation importante du fardeau de tâche. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, une étude a démontré l'étendue des problèmes de santé mentale causés notamment par la dégradation des conditions de travail. Les fédérations du secteur public de la CSN ont toutes déposé des revendications à leur table de négociation pour s'attaquer à ces problèmes qui ont pris beaucoup d'ampleur.

À la table de négociation sur les matières à incidence salariale (la

table centrale), la CSN revendique une réduction du nombre des années travaillées pour obtenir la cinquième semaine de vacances annuelles. Actuellement, il faut accomplir 25 années de service pour en bénéficier. L'objectif est d'étaler dans le temps l'obtention de cette cinquième semaine de vacances à raison d'une journée de congé de plus par année à compter de la 16^e année de service.

Ainsi, les salarié-es qui ont accompli 20 ans et plus de service bénéficieraient alors de 25 jours ouvrables de congé, soit cinq semaines de vacances annuelles.

L.-S. H.



Employé-es de soutien scolaire

Savoir tout faire... en même temps!

Jean-François Gazaille*

Grâce au ciel, ils sont encore là! Avec les compressions dont ils ont été la cible, on pourrait croire qu'il s'agit d'une espèce en voie d'extinction. Mais derrière les comptoirs, les ordinateurs, les balais et les burettes, les employés de soutien tiennent le coup, persistent et signent.

Il faut cependant voir dans quelles conditions ils doivent accomplir leur boulot. Les compressions budgétaires et les fusions des commissions scolaires ont causé des dégâts, et la rentrée n'a pas été rose pour tout le monde. Du primaire au collégial, les mêmes symptômes se répètent: pressions de toutes parts (direction, corps enseignant, étudiants), manque de moyens, surcharge de travail et fatigue chronique.

Des bouchées doubles, mais au même tarif

À la polyvalente Sainte-Thérèse, en banlieue de Montréal, Céline Faille fait partie du département des miracles. Secrétaire d'école, elle a dû se dépêtrer de son mieux pour arriver à assumer les tâches qui relevaient du centre administratif et qui sont maintenant dévolues à son service.

«Ce qui était fait auparavant par le service informatique de la commission scolaire, c'est nous qui le faisons maintenant, confie-t-elle. Auparavant, il y avait un acheteur; maintenant, c'est nous qui faisons les achats, le suivi des commandes. On doit faire aussi les paies, les horaires, les bulletins, les différentes listes.» Et comme si la cour n'était

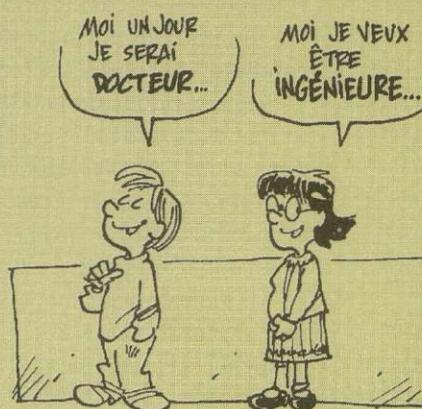
pas assez pleine, voilà qu'elle et ses collègues doivent assimiler le mode de fonctionnement d'un nouveau système de gestion des dossiers des élèves. «Ils nous ont donné une demi-journée de formation», déplore-t-elle.

Le problème, ce n'est pas le manque de compétence, mais bien le manque de personnel. «On est tous capable de faire ce qu'on doit faire, mais pas de tout faire en même temps.» D'un jour à l'autre, les petits imprévus viennent ajouter à cette surcharge de travail. «Un matin, la réceptionniste était absente et la direction ne voulait pas la remplacer. Alors, c'est nous qui avons dû prendre les appels à tour de rôle. Je n'ai pas eu le temps de faire grand-chose d'autre. C'est décourageant, mais on le fait parce qu'on n'a pas le choix: il faut que ça roule dans une école. Mais on a la langue à terre aux vacances. Et il y a de plus en plus de burn-out.»

Céline Faille estime cependant que la situation est pire chez ses collègues du primaire. Elle parle d'expérience parce qu'elle est passée par la petite école pendant deux ans et demi. «La plupart du temps, la secrétaire est seule, il n'y a plus de magasinier, ni d'adjoint administratif. C'est elle qui fait

toutes les commandes, les suivis, les accusés de réception, la petite caisse, les sommaires des encaissements, les factures. Et là, elle va en avoir de plus en plus sur les épaules parce que les achats sont décentralisés vers les écoles. Et c'est vrai que ce sont elles qui dirigent l'école. À preuve, ajoute-t-elle, lorsqu'un directeur ignore telle ou telle procédure, il dit: «Va voir la secrétaire, elle sait comment ça marche.»

Enfin, avec la mise en place des conseils d'établissement, Céline Faille dit craindre le pire. Ce sont les parents qui vont maintenant attribuer les budgets; il y aura donc peut-être des réductions d'effectifs. «Les parents ne savent pas comment ça se passe au niveau de l'administration. Mais nous, on s'aperçoit que les services aux élèves sont touchés depuis deux



* Jean-François Gazaille est journaliste et membre de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ), affiliée à la Fédération nationale des communications de la CSN.

Une autre victoire!

Récemment, la CSN a obtenu que les budgets alloués aux services de garde servent uniquement à financer ces derniers. Ils ne pourront donc plus être utilisés à d'autres fins.

ou trois ans. D'ici quelques années, ça va être l'enfer...»

Rester sur ses gardes

L'année scolaire n'était même pas entamée que Jocelyne Loubier ne savait déjà plus où donner de la tête. Respon-



Jocelyne Loubier

sable du service de garde à l'école Rapides-Deschênes d'Aylmer, elle a, comme bien d'autres employés de soutien, l'impression d'avoir vécu le stress de dix mois de travail en quelques semaines. La fusion des commissions scolaires sème toujours la confusion parmi le personnel et les parents qui y ont été mal préparés, pense Mme Loubier. «La seule information que l'on a quant au nouveau fonctionnement des services de garde, c'est le résumé de la loi et il est sujet à interprétation.»

Ainsi, l'école a prévenu les

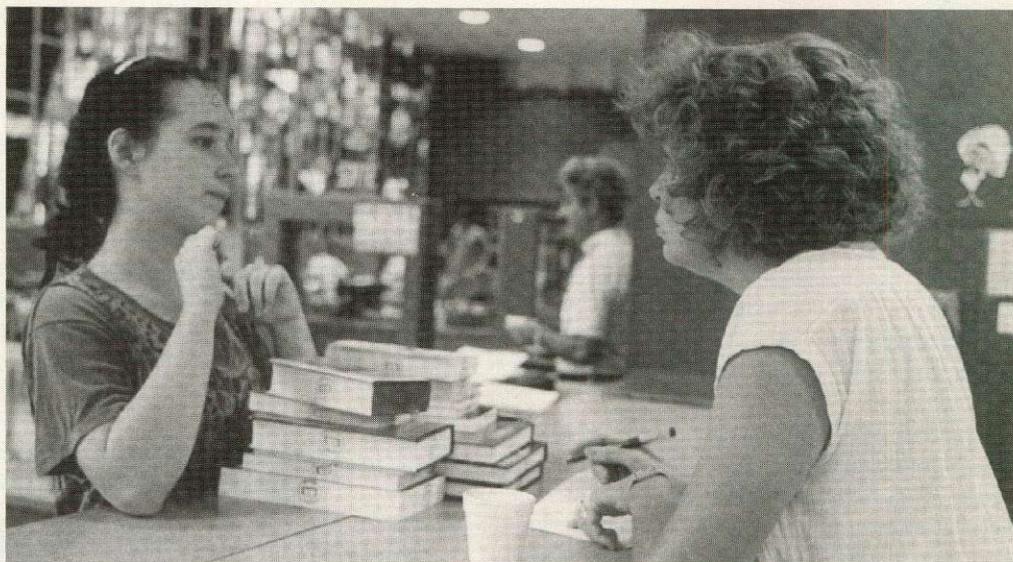
parents qu'un supplément s'appliquerait pour maintenir la qualité des services de garde. Cette mesure est prévue dans la politique Marois si elle est justifiable. «Les gens ont déjà la langue à terre, commente-t-elle. Il y a du "chialage" de la part de parents qui ne veulent pas payer plus que le 5 \$ de base, tandis que d'autres sont prêts à déboursier 7 \$ pour les repas et les activités spéciales. Ça fait deux clans de parents. Ça va faire une année cauchemardesque.»

Du reste, Mme Loubier s'es-

time chanceuse d'avoir affaire à une direction d'école compréhensive et qui respecte le ratio éducateur/enfants. Ailleurs, ce n'est pas toujours le cas, ajoute-t-elle. «Dans d'autres écoles, les travailleuses et travailleurs du service de garde sont souvent les derniers à être considérés. On leur enlève leur local, on les déloge au besoin, parfois ils n'ont même pas de bureaux.»

Certaines institutions vont jusqu'à pratiquer ce que d'autres appelleraient un «détournement de fonds», le service de

garde jouissant d'un budget fort alléchant pour des administrateurs en mal de projets. Tel directeur va piger dans le trésor du service de garde pour «habiller» l'école. Ailleurs, on va voir un service de garde redécorer son local et l'année suivante, l'école va le lui enlever. «Il y a des écoles qui s'équipent en matériel informatique aux frais du service de garde. Je ne suis pas sûre que les parents soient consultés.»



Nouvelles commissions scolaires: La CSN représente déjà près de 5000 membres

Treize syndicats, représentant 4774 employé-es de soutien, répartis dans dix nouvelles commissions scolaires, viennent de voir confirmer leur affiliation à la CSN.

Rappelons que, tel que stipulé dans la loi 109 constituant les nouvelles commissions scolaires, les organisations syndicales disposaient de la période du premier juillet au 30 septembre 1998 pour déposer des requêtes afin de représenter le personnel des nouvelles commissions scolaires. Toutefois, dans celles où plusieurs organisations syndicales ont déposé des requêtes, des votes d'allégeance syndicale devront se tenir entre le 1^{er} octobre 1998 et le 31 janvier 1999.

À la fin de l'exercice, la CSN souhaite re-

présenter plus de 33 000 membres répartis dans 58 accréditations syndicales et représentant 48 nouvelles commissions scolaires.

Au 30 juin 1998, avant cette restructuration, la CSN représentait 42% des employés de soutien dans les commissions scolaires, tandis que la CEQ en représentait 25%, le SCFP 14,9%, la FISA 7,8%, le local 57 4,9% et le local 800 4,1%.

Les treize nouveaux syndicats CSN proviennent des commissions scolaires de la Moyenne Côte-Nord, des Laurentides, de Charlevoix, des Découvreurs, de l'Amiante, du Lac-Saint-Jean, de Sorel-Tracy, des Bois-Francs, des Samarres et de la Région-de-Sherbrooke.

Jacqueline Rodrigue



17 octobre
**Journée internationale
pour l'élimination
de la pauvreté**



**Au Québec,
dans plusieurs villes
on se prépare**

À travers le Québec, on prépare les activités du 17 octobre, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, reconnue par les Nations Unies en 1992. Cette journée rend hommage au courage des personnes pauvres et aux initiatives qu'elles mènent avec d'autres pour lutter contre la misère, l'ignorance et l'exclusion.

La journée sera une occasion de rappeler, à la veille du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, que la misère est une violation de l'ensemble des droits humains et que la lutte à la pauvreté ne peut pas se mener sans la participation des personnes exclues.

À Sherbrooke, Québec, Magog, Lavaltrie, Rouyn, Thetford-Mines et Montréal, dans le quartier Centre-Sud, des marches en silence sont organisées en solidarité avec ces hommes et ces femmes qui marchent sous le poids du mépris et des compressions de toutes sortes, et qui n'ont jamais la parole.

Précisons que cette journée mondiale du refus de la misère est célébrée dans plus de 50 pays.

Pour information : (514) 279-0468.

C. S.-G.

**Tout sur les négos
du secteur public:**
<http://www.csn.qc.ca/SPNegos98/SP98FrSet.html>

**SOS Montfort
Vous rappelez-vous?**

Il y a un an, malgré le tollé de protestations, le gouvernement Harris a maintenu sa décision de rayer de la carte du réseau hospitalier ontarien le seul hôpital francophone, celui de Montfort. Le seul qui offrait une gamme complète de services en français depuis 45 ans à la communauté franco-ontarienne. Celle-ci a cependant décidé de ne pas

baisser les bras, et l'exécutif de la CSN a proposé au conseil confédéral de l'appuyer.

C'est ainsi qu'il a recommandé que la CSN verse 5000 \$ au Fonds de résistance SOS Montfort, qui doit servir à financer la poursuite judiciaire contre la Commission des soins de santé de l'Ontario. SOS Montfort espère recueillir

500 000 \$ auprès du public et de différents organismes. «*Nous voulons, par ce geste concret, montrer notre solidarité avec la lutte des Franco-Ontariens pour des services de santé en français*», souligne Gérald Larose. En l'espace d'un mois, SOS Montfort a recueilli 200 000 \$.

Aujourd'hui, l'hôpital Montfort d'Ottawa ne compte plus qu'un centre ambulatoire de chirurgies d'un jour, une aile de soins psychiatriques et une autre d'obstétrique. Les Franco-Ontariens ne bénéficient pas de services comparables à ceux offerts à la minorité anglophone du Québec, desservie par l'un des plus grands centres hospitaliers anglophones du pays, celui de l'Université McGill de Montréal.

M.K.

**Lise Poulin à l'exécutif
de la CSN**

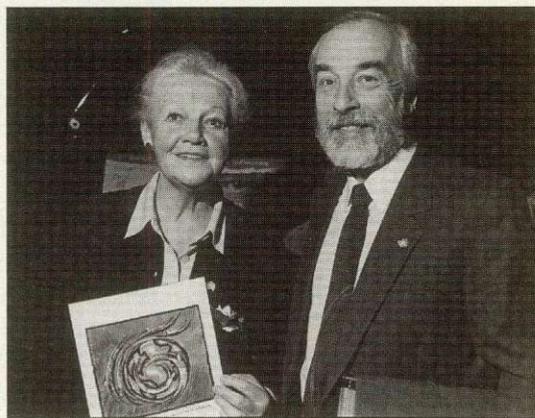
La présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin, a été élue par acclamation secrétaire générale de la CSN lors du Conseil confédéral, le 7 octobre. «*Il est important que les femmes prennent davantage leur place au sein de l'exécutif de notre centrale syndicale*», a indiqué Lise Poulin, qui milite depuis 1981 à la CSN, dont onze ans à la tête de la Fédération du commerce.

Elle prend la relève de Pierre Paquette, qui a démissionné en juillet dernier. Dorénavant, deux femmes siègeront donc à l'exécutif de la CSN.

M.K.

**Vers une société de tous les âges,
une question de solidarité**

C'est sur ce thème que se dérouleront, au Québec, les activités organisées pour souligner, en 1999, l'Année internationale des personnes âgées décrétée par les Nations Unies. Le lancement officiel a eu lieu le 1^{er} octobre. La CSN a accepté de se joindre au Bureau québécois de l'année internationale des personnes âgées, composé de 37 organismes, qui doit coordonner toutes les activités prévues à cet effet. Le représentant de la CSN, Yves Lesard, qu'on voit ici en compagnie de Mme Monique Vézina, présidente du BQAIPA, siège au comité exécutif



de cet organisme.

La CSN a mis en place un comité pour coordonner les activités à l'intérieur du mouvement. Les conseils centraux sont appelés à participer aux rencontres des tables régionales qui recevront les projets visant, entre autres, une plus

grande solidarité entre les générations et la pleine participation des personnes âgées. Les fédérations ont entamé une réflexion sur la contribution qu'elles peuvent apporter.

R.B.

18^e Congrès dans le Bas-Saint-Laurent

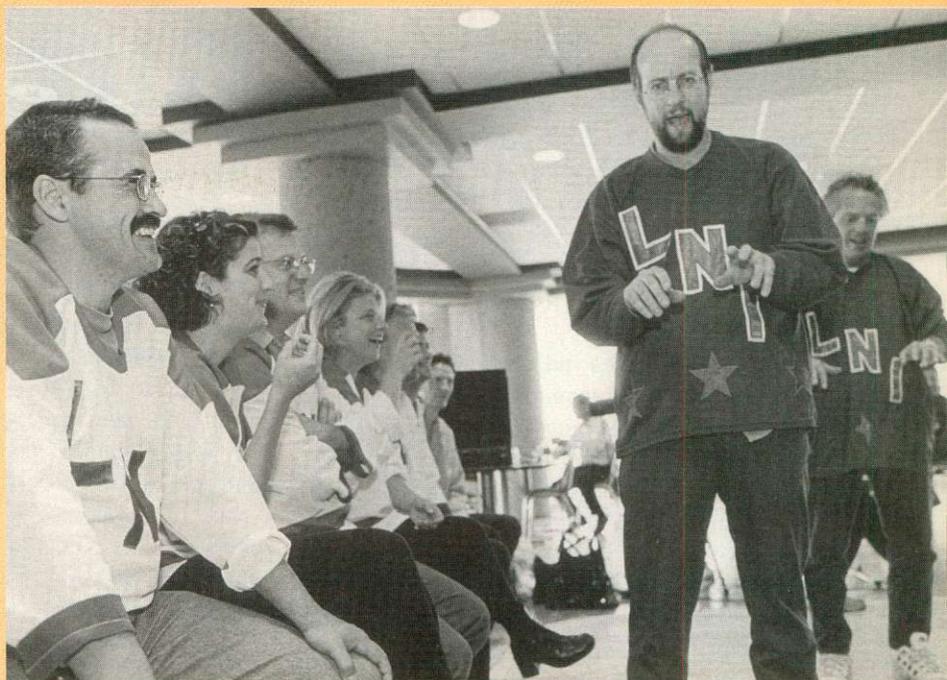
Le Conseil central du Bas-Saint-Laurent a tenu son 18^e Congrès à Rimouski les 1^{er}, 2 et 3 octobre, sous le thème «*Au cœur de l'action militante*». Une quarantaine de syndicats y ont délégué des représentants qui ont débattu des enjeux régionaux, principalement sous les angles de la solidarité et de la syndicalisation. Des manifestations d'appui aux cols bleus de Rimouski, en grève depuis cinq mois, et de protestation contre le vol du surplus de la caisse de l'assurance-emploi ont également tenu les congressistes en haleine. À la suite de ce congrès, nous assistons à un changement de la garde puisque Normand Gagnon succède à la présidence à Solange Tremblay, qui ne se représentait pas pour solliciter un cinquième mandat, après avoir occupé la présidence pendant une décennie.

Merci Solange!

Les membres du comité exécutif de la CSN et les congressistes ont d'ailleurs souligné la contribution de Solange Tremblay à la vie syndicale de la région, ces dernières années, en lui remettant deux tableaux qui ont eu l'air de lui plaire grandement. *Nouvelles CSN* lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de ses activités professionnelles et militantes. Solange Tremblay travaillait comme infirmière auxiliaire au Foyer Sacré-Cœur de Rimouski avant d'être élue présidente du Conseil central du Bas-Saint-Laurent, en 1988.



Luc L.



La LNI en milieu de travail

Le Syndicat du transport de la CUM relève le défi

Dans le cadre de la 2^e édition des Journées de la culture, le vendredi 25 septembre, de 11 h 30 à 12 h 30, l'improvisation a fait une percée remarquable dans le monde du travail.

La cafétéria du Plateau d'Youville servant de scène aux comédiens, plus de 200 membres du Syndicat des employés d'entretien de la STCUM ont eu l'occasion d'apprécier les talents d'ar-

tistes de sept de leurs collègues de travail. Cette idée originale, lancée par Marcel Sabourin de la LNI, porte-parole officiel de l'événement, venait enfin concrétiser sa volonté d'introduire l'improvisation directement dans les milieux de travail.

Selon Gaétan Châteauneuf, président du syndicat et lui-même improvisateur improvisé pour l'occasion, cette

expérience inusitée, en plus de mieux faire connaître l'existence des Journées de la culture, a peut-être stimulé l'intérêt pour l'improvisation sur une base plus régulière chez les membres. Qui sait, mixte ou comparée, l'improvisation «à la manière syndicale» pourrait peut-être représenter un excellent moyen de mobilisation!

H.G.

Cols bleus de Rimouski

Une deuxième grève de 5 mois pour se faire respecter

C'est la deuxième fois, en dix ans, que les cols bleus de la ville de Rimouski débraient pendant cinq mois pour se faire respecter. Ils veulent simplement, en effet, que cesse la manière de gérer discrétionnaire et désuète des cadres de la municipalité, qui semblent détenir le pouvoir dans l'administration en désinformant le conseil municipal sur ce qui se passe à la table de négociation. Lors de la grève de 1989, le conseil était différent, mais

les cadres étaient les mêmes qu'aujourd'hui. À noter qu'il y a 17 cadres

sent les grévistes, que les négociateurs patronaux leur avaient certifié

est faux. D'autre part, les cols bleus veulent faire respecter l'ancienneté dans les réaffectations et les mouvements de main-d'œuvre, afin que des postes ne soient plus refusés sous toutes sortes de faux prétextes, comme à cet opérateur de machinerie à qui on a refusé un poste de jour parce qu'il est opérateur de nuit, afin de contourner les règles d'ancienneté.

Luc L.



pour 53 salariés, un pour trois.

Les conseillers municipaux affirmaient, di-

que le nouveau plan de reclassification ne comportait aucune diminution de salaire. Ce qui

Faites lire

nouvelles
CSN



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Dans les phrases qui suivent, quels mots sont utilisés de façon impropre?

Dans le cadre des votes d'allégeance qui s'amorcent dans plusieurs commissions scolaires du Québec, les syndicats concernés ont reçu différents pamphlets pour les aider dans leur travail d'information.

La CSN s'objecte à la décision de Paul Martin de piger dans les surplus de la caisse de l'assurance-emploi et lui promet une lutte à finir pour empêcher ces détournements de fonds.

Réponse. *Pamphlet*, qui est un écrit violent et satirique. Dans le cas présent, on devrait plutôt parler de dépliants ou de brochures. Tel qu'utilisé dans cette phrase, pamphlet est un calque de l'anglais à éviter.

S'objecte: Lorsqu'on n'est pas d'accord avec une décision, qu'on y fait obstacle, on s'oppose à cette décision ou on la conteste. Le verbe *objecter* ne s'emploie pas à la forme pronominale; on ne peut donc pas dire qu'on s'objecte. *Objecter* a plutôt le sens de rétorquer ou de prétexter.

2. Inscrivez correctement le mot «demi» dans les phrases et expressions suivantes.

- Cinq fois et _____
- Les _____ finales ont commencé
- Plusieurs _____ heures
- Deux heures et _____
- Une _____ journée
- Parler à _____ mot ou à _____ voix
- Les murs étaient _____ secs ou _____ secs
- Son logement compte cinq pièces et _____
- Plusieurs politiciens se prennent pour des _____ dieux. Est-ce pour cela qu'ils ne disent souvent que des _____ vérités?
- Comme vous voyez, on ne fait pas les choses à _____

Réponse. a) Demie. b) Demi-finales. c) Demi-heures. d) Demie. e) Demi-journée. f) Demi-mot, à demi-voix. g) Demi-secs, à demi secs. h) Demie. i) Demi-dieux, demi-vérités. j) Demi.

Placé après le nom, l'adjectif demi s'accorde en genre seulement. Placé devant le nom, l'élément demi est invariable et lié au nom par un trait d'union. Placé devant l'adjectif, il est aussi invariable et requiert un trait d'union.

À demi, suivi d'un nom, est invariable et prend un trait d'union. À demi, suivi d'un adjectif, est invariable mais sans trait d'union. Enfin, à demi, dans la dernière phrase, est une locution adverbiale invariable.

Robert Boucher

B i e N v E n u e

Du cœur du Québec au cœur de Montréal

Chaque jour, des travailleuses et des travailleurs s'adressent à la CSN pour se donner un syndicat autonome et efficace. Ils viennent de toutes les régions et pratiquent tous les métiers et professions.

Nouvelles requêtes

Cœur du Québec

Quelque 50 fabricants d'équipement d'établissements à l'emploi des Entreprises Denis Darveau, à Ham Nord, ont choisi la CSN. Dans la même région, 90 travailleuses de la Caisse populaire d'Arthabaska sont aussi devenues membres de notre centrale syndicale. Le Rassemblement des employés-techniciens ambulanciers de la Mauricie compte huit nouveaux membres: ceux d'Ambulances APSAKS de Batiscan. Les 10 salariées de bureau de la Meunerie Poirier-Bérard se sont aussi donné un syndicat CSN, tout comme leurs camarades de la production l'avaient fait en 1997.

La métropole

Spécialisés dans l'assemblage d'ordinateurs-maison, dans la distribution de matériel informatique et le service après-vente, 60 employés de Hypertec Systèmes ont

adhéré à la CSN. Hypertec est située à Pointe-Claire et Ville Saint-Laurent, dans la métropole.

Après les 325 salariées d'Urgel Bourgie du grand Montréal, les 16 travailleurs de Parc(s) Commémoratif(s) de la maison funéraire ont aussi fondé un syndicat.

Garderie Ta Pedakia: 10 travailleuses ont ralié la CSN!

Laurentides

Elle sont 35 employées au service de la clientèle de la Caisse populaire de Saint-Jovite et leur coup de cœur a aussi été pour la CSN.

Montérégie

Les jeunes travailleurs de Viandes Pierre Trottier, à Saint-Damase, se sont eux aussi tournés vers la CSN. L'entreprise transforme des carcasses et des viscères de poulet du groupe Dorchester, où les 250 employés de l'abattoir sont également membres de la CSN.

Victoires

Appelés à choisir leur organisation syndicale, la majorité des 80 employés d'Ambulances Joliette Inc. ont décidé de revenir à la CSN. C'était le 23 septembre. La veille, les 141 salariées du Centre d'hébergement de longue durée Dollard-des-Ormeaux (Vigie Santé) avaient aussi voté pour la CSN.

Nouvelles accréditations

Les syndicats suivants ont reçu leur certificat d'accréditation CSN: Centre hospitalier Laflèche à Grand-Mère; Résidence Campagnat à Iberville; soudure Charlepol à La Baie; Zohar Plastique à Montréal; Caisse-Chartier à Montréal; Service (ambulancier) de Kanesatake; Maître Constructeur à Saint-Jacques-de-Leeds et Continental Asphalt (bureau) en Mauricie.

Michel Crête

Vous connaissez quelqu'un qui veut en finir avec l'injustice, l'arbitraire?
Quelqu'un qui aimerait améliorer ses conditions de travail? Son salaire?
Quelqu'un qui voudrait négocier d'égal à égal avec son employeur?

Invitez-le donc chez vous, à la CSN!

Un seul numéro de téléphone:

1 800 947-6177

le Service de syndicalisation de la CSN

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>



Les homéopathes ont rendez-vous avec le ministre

Une première dans les annales de l'homéopathie: la première manifestation d'homéopathes de la planète s'est tenue le 5 octobre, alors qu'une centaine de membres de cette profession se sont présentés au bureau de comté du ministre de la Justice, Serge Ménard, à Laval, justement pour faire reconnaître leur profession. La démarche ne fut pas vaine puisque les médias ont traité de leurs demandes et que le Syndicat professionnel des homéopathes du Québec, affilié à la Fédération des professionnel-les salariés et cadres du Québec (CSN), a obtenu une rencontre avec le ministre, le 22 octobre, pour lui faire valoir ses revendications.

Luc L.

Le bouncer des sœurs

En lock-out depuis le 15 janvier dernier, les 180 employé-es de la Maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont décidé de chanter le conflit qui les oppose à la communauté religieuse. Le 7 octobre, on a procédé au lancement de la cassette *Le Bouncer des Sœurs*, disponible au coût de 10 \$ au Conseil central du Montréal métropolitain, 1601 De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5 - (514) 598-2021. Le conflit porte sur la sous-



traitance et le travail du personnel cadre. Ce qui met en péril l'emploi de nos camarades.

M.C.

FONDACTION L'action grimpe à 11,74 \$

Au cours du semestre se terminant le 30 juin 1998, le rendement de Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, a atteint 2,54 %, soit 5,09 % sur une base annualisée si le rendement du fonds se maintenait au même rythme au cours du deuxième semestre. Ces résultats ont permis à Fondation d'augmenter la valeur de l'action de 22 cents, celle-ci passant de 11,52 à 11,74 \$. Depuis les débuts de Fondation, le 24 janvier 1996, la valeur de l'action est passée de 10,00 à 11,74 \$.

Le 30 juin 1998, l'actif net de Fondation atteignait 45 609 989 \$, ce qui représentait une croissance de 46,4 % en six mois. Au cours de ce semestre, le nombre d'actionnaires est passé de 10 292 à 15 259, pour une augmentation de 48 %.

H.J.



50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

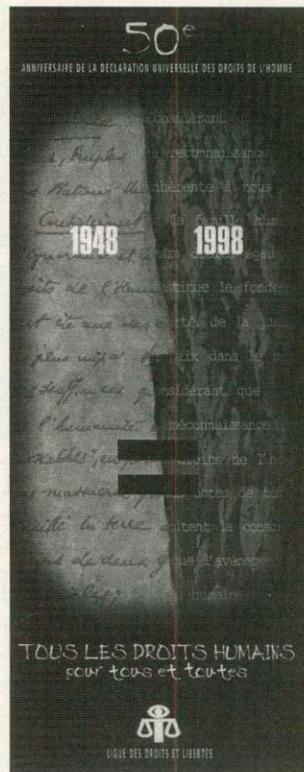
La Ligue des droits invite à la célébration

Adoptée en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme célèbre cette année son cinquantième. À cette occasion, la Ligue des droits et libertés lance une ambitieuse campagne d'information et de formation pour souligner cet événement d'envergure internationale.

Un peu partout au Québec, du 10 octobre au 10 décembre, plus d'une vingtaine de groupes offriront des sessions de sensibilisation à la déclaration universelle. Un imposant colloque sur la situation et l'avenir des libertés et des droits au Québec et dans le monde est aussi prévu à la fin novembre. Riccardo Petrella, fondateur du Groupe de Lisbonne, et Francine Fournier, secrétaire générale adjointe de l'UNESCO, ont déjà confirmé leur participation.

Autour de l'article premier de la déclaration: «Tous les êtres humains naissent libres,

égaux en dignité et en droits», plusieurs artistes et poètes dont Charlotte Laurier, Richard Desjardins et le jeune groupe reggae Patwa animeront une soirée-spectacle au Spectrum de Montréal, le 10 décembre. Pour plus de détails sur les



différentes activités entourant l'événement, contactez Marie-Ève Hébert au (514) 849-7717 ou par courrier électronique: ldl@cam.org

H.G.

Plus je commence jeune, meilleurs seront mes revenus à la retraite

Revenu annuel imposable entre 29 591 \$ et 50 000 \$

Valeur future d'un investissement annuel net de 552 \$

		5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
REER conventionnel	9,80 % *	6 081 \$	15 785 \$	55 990 \$	158 391 \$
REER Fonds de travailleurs	6,75 % **	12 531 \$	29 903 \$	87 367 \$	197 793 \$

* Moyenne annuelle sur dix ans des fonds diversifiés de placement. ** Moyenne annuelle historique d'un fonds de travailleurs. Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez les informations requises dans le prospectus de Fondation.



ON VEUT

DES MILIEUX
DE TRAVAIL
EN **SANTÉ!**



AVANT de
capoter



Semaine nationale de la santé-sécurité au travail • Du 19 au 23 octobre 1998